



Association pour la Certification et
la Qualification en Peinture Anticorrosion

UNE MARQUE DE **QUALITÉ**

pour la protection des ouvrages
par peinture



acqpa.com

LA MARQUE ACQPA

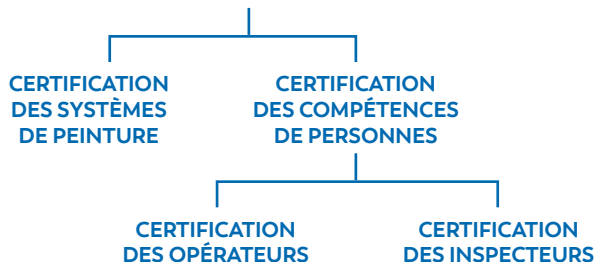
L'ACQPA certifie que les éléments nécessaires à la qualité finale de la protection des surfaces par peinture sont conformes à des référentiels préétablis, et validés par les différents acteurs représentatifs du secteur.

Parmi les composantes du marché, trois ont été identifiées comme prépondérantes pour assurer cette maîtrise de la qualité des travaux :

LES SYSTÈMES DE PEINTURE

LES OPÉRATEURS

LES INSPECTEURS



Grâce à cet ensemble cohérent, l'ACQPA apporte aux maîtres d'ouvrage l'assurance d'une maîtrise globale des travaux, sous réserve que tous les paramètres techniques du marché soient respectés.

L'ACQPA est référencée dans de nombreux textes officiels de marchés publics applicables aux travaux sur ouvrages de génie civil ou structures assimilées :

CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES (CCTG)

» **FASCICULE N°56** : protection des ouvrages métalliques contre la corrosion

» **FASCICULE N°65** : exécution des ouvrages de génie civil en béton

PRESCRIRE
LA CERTIFICATION
ACQPA



AVANTAGES DE LA PRESCRIPTION ACQPA

Augmenter la durabilité des ouvrages est un enjeu reconnu et partagé par les décideurs et les prescripteurs. La certification par une tierce partie constitue un outil puissant pour atteindre cet objectif, en permettant aux acteurs de répondre aux exigences d'aptitude à l'emploi, de démontrer leurs qualifications, et de se différencier par une preuve de qualité supérieure.

La marque ACQPA offre ainsi aux utilisateurs les atouts suivants :

- Une prescription claire et un référencement simplifié de l'exigence de qualité dans les cahiers des charges
- Une aide à la décision quant au choix des produits et des prestataires
- Des performances validées par des essais en laboratoire indépendant et accrédité
- Une durabilité attestée, permettant de réduire les budgets de maintenance
- Une vérification de la constance de la fabrication des produits par rapport à des caractéristiques prédéfinies
- Une réduction des contrôles de réception sur chantier, souvent coûteux et difficilement praticables
- Une identification précise et fiable des compétences des intervenants
- Des garanties homologables par l'OHGPI pour des durées étendues dans le cas de certains cahiers des charges

ORGANISATION

L'ACQPA, Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion, créée en 1994, regroupe les acteurs de la profession au service de la maîtrise de la qualité pour la protection des ouvrages par peinture anticorrosion et revêtements. Organisme indépendant, l'ACQPA offre un gage de confiance entre les fournisseurs et le client par ses activités de certification en tierce partie.

Ses membres sont répartis en 4 collèges :

COLLÈGE A

» Donneurs d'ordres, prescripteurs, maîtres d'ouvrages, considérés comme clients ou utilisateurs

COLLÈGE B

» Fabricants de peintures, considérés comme fournisseurs de produits et systèmes de protection

COLLÈGE C

» Entreprises d'applications, considérées comme fournisseurs de service pour la mise en œuvre des travaux de protection

COLLÈGE D

» Centres techniques, bureaux d'ingénierie et de contrôle, et organismes spécialisés considérés comme experts du domaine

L'indépendance des décisions est assurée par la représentation équilibrée de ces collèges au sein du conseil d'administration et des comités de certification qui ont délégué pour délivrer les certificats.

FILIÈRE PEINTURE ANTICORROSION



ACCREDITATION

La compétence, l'indépendance et l'impartialité de l'ACQPA pour ses activités de certification, sont accréditées par le COFRAC (COMité FRANçais d'ACcréditation), selon les normes :

» NF EN ISO/CEI 17065 :

évaluation de la conformité – exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services

» NF EN ISO/CEI 17024 :

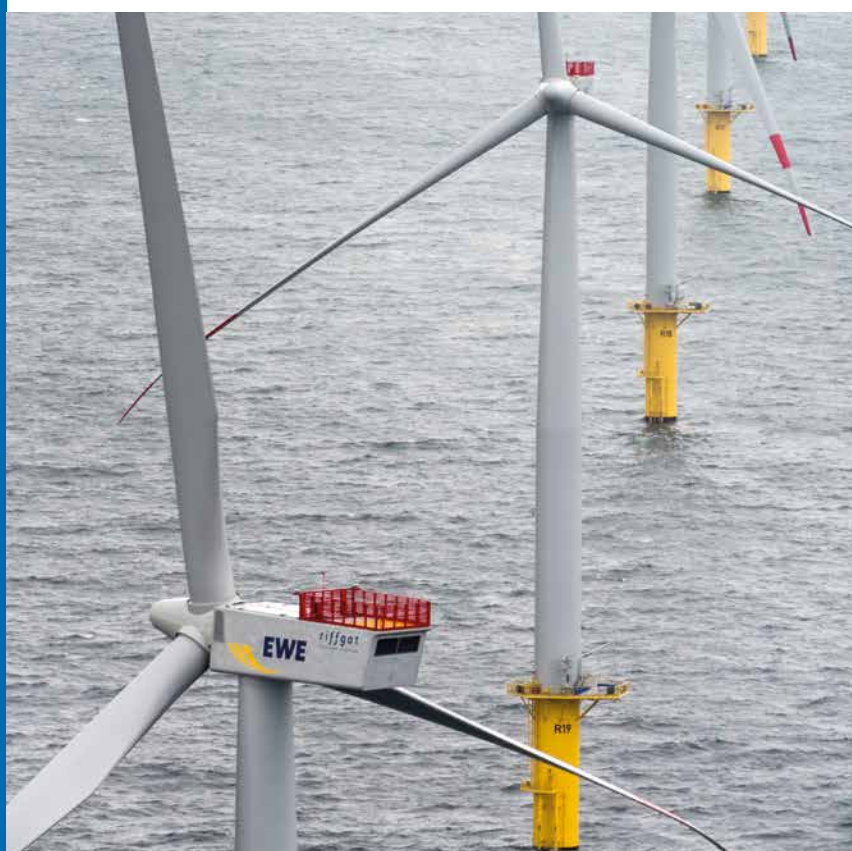
évaluation de la conformité – exigences pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes



N°5-0020
PORTÉE DISPONIBLE
SUR COFRAC.FR



N°4-0021
PORTÉE DISPONIBLE
SUR COFRAC.FR



Cette Filière se positionne comme référent technique de la profession. Elle assure la diffusion des connaissances dans le domaine de la protection par peinture, et la promotion de toute la chaîne qualité des travaux de mise en œuvre, valorisant ainsi la durabilité et la pérennité des ouvrages. Elle regroupe :

- » Le groupement Anticorrosion-Marine du SIPEV (Syndicat des Industries des Peintures, Enduits et Vernis)
- » Le GEPI (Groupement des Entrepreneurs de Peinture Industrielle)
- » L'ACQPA (Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion)
- » L'OHGPI (Office d'Homologation des Garanties de Peinture Industrielle)

CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE PEINTURE

SUR ACIER

TYPE DE PEINTURES

- » Liquide
- » Poudre

DOMAINES CONCERNÉS

- » Structures métalliques pour les ouvrages de génie civil ou bâtiment (supports en acier, fonte, fer, acier galvanisé ou acier métallisé)

TYPES D'ENVIRONNEMENT

- » Corrosivités en conditions atmosphériques jusqu'à CX (extrême en offshore)
- » Corrosivités en conditions immergées ou marnantes (eau douce / eau saumâtre / eau de mer)

TYPES DE TRAVAUX

- » Neuf
- » Maintenance (partielle / totale)

FONCTIONS ATTENDUES

Attester que les systèmes de peinture qualifiés répondent aux exigences de performance des classes de durabilité de la norme NF EN ISO 12944-1, soit une durée de vie en service sans opération de maintenance majeure supérieure à :

- » **15 ans pour la haute durabilité**
- » **25 ans pour la très haute durabilité**

L'ACQPA certifie également, en complément de la protection anticorrosion, la stabilité aux UV de la couleur des peintures de finition pour une série de teintes standardisées.





SUR BÉTON

TYPE DE PEINTURES

- » Liquide

DOMAINES CONCERNÉS

- » Ouvrages de génie civil en béton pour infrastructures :
 - Transport • Maritime • Énergie • Industrie

TYPES D'ENVIRONNEMENT

- » Tous les environnements exceptés les classes d'exposition particulières :
 - XA (environnement chimique agressif)
 - XC2 / XS2 (immersion/contact permanent avec l'eau)

TYPES DE TRAVAUX

- » Neuf
- » Maintenance

FONCTIONS ATTENDUES

FONCTION PRINCIPALE

- » Amélioration de la durabilité des ouvrages par protection contre la pénétration des agents agressifs selon les critères de la norme EN 1504-2 en conformité avec les exigences de performance niveau 2 du guide d'application GA P18-902

AUTRES FONCTIONS

- » Facilité d'entretien (résistance aux opérations répétées de nettoyage Haute Pression)
- » Aide à la sécurité dans les tunnels (guidage/balisage, perception de la signalisation, confort visuel)
- » Mise en valeur esthétique

LE MARQUAGE CE

Conçu pour permettre la libre circulation des produits dans tout l'espace économique européen, quel que soit le pays d'origine, le marquage CE est une obligation réglementaire.

Destiné aux autorités de contrôle, il n'est pas spécifiquement un signe de qualité ou de valorisation du produit, mais une protection légale contre la mise sur le marché de produits ne répondant pas aux dispositions réglementaires qui les concernent.

Dans le cadre des produits de construction, les systèmes de peinture revendiquant la conformité à la norme harmonisée EN 1504-2 sont soumis au marquage CE pour des usages dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil (hors prescriptions de performances faibles).

Ce marquage n'est possible qu'après l'intervention d'un organisme de certification indépendant notifié auprès de la Commission Européenne. Son rôle est de délivrer un certificat de conformité du contrôle de la production en usine (CPU) soutenant la déclaration des performances que doit établir le fabricant dans le cadre de l'évaluation et la vérification de la constance des performances (EVCP système 2+).

L'ACQPA est notifiée sous le n°2506.

CERTIFICATION DES OPÉRATEURS

NIVEAU 1 / NIVEAU 2

NIVEAU 1 » OPÉRATEUR EXÉCUTANT

Personne en charge des opérations de préparation de surface et/ou d'application de revêtements de protection.

NIVEAU 2 » CHEF D'ÉQUIPE OU DE CHANTIER

Personne responsable de la réalisation et du contrôle interne des travaux de préparation de surface et/ou d'application de revêtements de protection, en charge de la supervision des opérateurs de Niveau 1.

RÉFÉRENTIEL Norme NFT 30-609-1

TYPE DE TRAVAUX CONCERNÉS (OPTIONS)

- » Option a : préparations de surface (inclus projection d'abrasifs)
- » Option b : application de peinture par pulvérisation (inclus pistolet airless)
- » Option c : métallisation (arc électrique/flamme)
- » Option d : application de revêtements spéciaux de type éthyle silicate de zinc
- » Option e : application manuelle de peinture par brosse/rouleau
- » Option f : décapage à l'eau Ultra Haute Pression (UHP)
- » Option g : mise en peinture sur surfaces béton

COMPÉTENCES ATTENDUES

Attester que les personnels maîtrisent des capacités professionnelles en peinture industrielle pour réaliser les travaux en conformité avec les exigences du marché.

NIVEAU 3

NIVEAU 3 » CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Personne chargée, au sein de l'entreprise, d'organiser, de diriger et de faire réaliser les chantiers par les opérateurs de niveau 1 et 2, conformément au cahier des charges du marché de travaux, en respectant les exigences qualité, hygiène, santé, sécurité et environnementale.

RÉFÉRENTIEL Norme NFT 30-609-2

COMPÉTENCES ATTENDUES

Attester que le personnel est qualifié au sein de l'entreprise, pour effectuer la mise en place du chantier jusqu'à sa réception finale, avec les responsabilités suivantes :

- » Superviser les équipes
- » Assurer la conformité des travaux au cahier des charges du marché
- » Effectuer les opérations de contrôle qualité externe
- » Vérifier le bon respect des règles HSSE
- » Gérer le planning
- » Être en charge de la communication avec le client et les différents intervenants extérieurs





CERTIFICATION DES INSPECTEURS

Cette certification atteste la capacité professionnelle d'une personne à effectuer des missions d'inspection dans le domaine des travaux de protection anticorrosion par peinture et revêtements.

Les compétences de la personne sont évaluées sur la base :

- » D'un niveau de connaissances techniques
- » D'un degré de maîtrise des savoir-faire
- » De l'expérience professionnelle

La certification repose sur le référentiel « Traitement de surface » du FROSIO. Les inspecteurs certifiés le sont au double titre ACQPA-FROSIO, permettant une meilleure visibilité et reconnaissance au niveau international.



Un inspecteur peut représenter le client, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, l'entrepreneur, le fournisseur, ou une tierce partie.

Les donneurs d'ordre exigent généralement l'intervention d'un inspecteur certifié pour les marchés à fortes spécifications de type marine, offshore, énergie, industrie, et génie civil.

INSPECTION

Ensemble des opérations techniques d'observation, de surveillance, de contrôle, d'essai et d'évaluation des travaux mis en œuvre, conduisant à la rédaction d'un rapport.

MISSION D'UN INSPECTEUR

Statuer si les travaux de protection anticorrosion ont été réalisés conformément aux spécifications, exigences normatives et autres documents du marché.

En complément, un inspecteur (Niveau III uniquement) peut assurer des missions :

- » d'expertise (diagnostic, analyse de désordres, préconisation...)
- » d'ingénierie (aide à la conception, avant-projet, montage de programme d'opérations de maintenance...)
- » de conseil (rédaction de pièces techniques pour appel d'offres type CCTP, validation de systèmes peinture à appliquer, révision de procédures de mise en œuvre, établissement de spécifications...)
- » de médiation (intervention tierce partie dans des conflits d'ordre technique)



ILS NOUS FONT CONFIANCE



DGITM



Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion

ACQPA (Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion)

10 rue du débarcadère
75017 PARIS - France

